

# 87

## Commission permanente Séance du 12 février 2024



Rapporteur : M. MARTIN

48968

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

### Formation des élu.es

Le lundi 12 février 2024 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEAUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUETGRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

**Absents et pouvoirs :** M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), M. GUÉRET (pouvoir donné à Mme BOUTON), M. LEPRETRE (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. PERRIN), Mme TOUTANT (pouvoir donné à M. BOURGEAUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h00.

### La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3211-2 et L. 3123-10 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

### **GROUPE MERCURE**

Groupe Mercure, organisme de formation agréé, a organisé en distanciel et sur la période d'octobre à novembre 2023, plusieurs sessions de formation ayant pour thème « S'exprimer en anglais dans un contexte politique ».

Mme KOMOKOLI a participé à ces formations dont le montant s'élevait à 400 euros.

### **CENTRE D'ECODEVELOPPEMENT ET D'INITIATIVES SOCIALES**

Le Centre d'écodéveloppement et d'initiatives sociales, organisme de formation agréé, a organisé le 4 décembre 2023 à Rennes, une formation intitulée « Conforter sa posture et son action d'élus ».

M. DÉNÈS a participé à cette formation dont le montant s'élevait à 1 500 euros.

Le Centre d'écodéveloppement et d'initiatives sociales a également organisé les 30 et 31 janvier 2024 à Dijon, les journées nationales de formation des élus régionaux et départementaux.

M. GUIDONI, Mme QUILAN et Mme ROGER-MOIGNEU ont participé à cette formation dont le montant s'élevait à 1 150 euros par personne, soit un total de 3 450 euros.

Pour ce déplacement, les frais de transport s'élevaient à 589,60 euros et les frais d'hébergement à 542,56 euros.

Des frais annexes pourront être pris en charge le cas échéant, conformément à la réglementation.

### **ASSOCIATION REGIONALE D'INFORMATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

L'association régionale d'information des collectivités territoriales, organisme de formation agréé, a organisé le 29 janvier 2024 à Vannes, une formation intitulée « Le budget de votre collectivité : comprendre avant de voter ».

Mme MOTEL a participé à cette formation dont le montant s'élevait à 337 euros.

Des frais annexes pourront être pris en charge le cas échéant, conformément à la réglementation.

### **LEADON**

LeadOn, organisme de formation agréé, a organisé le 2 février 2024 à Maen Roch, une formation intitulée « Finances publiques : les bases de l'élaboration d'un budget départemental ».

Les 22 élus du groupe Union du centre et de la droite ont participé à cette formation dont le montant s'élevait à 4 600 euros.

Des frais annexes pourront être pris en charge le cas échéant, conformément à la réglementation.

### **INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE RENNES**

L'Institut d'études politiques de Rennes, organisme de formation agréé, organisera sur l'année 2024 un cycle de 7 interventions à Rennes. Les thèmes retenus pour ces sessions sont les suivants : la transition sociale, la transition écologique et la transition numérique.

Les 19 élus du groupe de gauche, socialiste et citoyen participeront à ces formations dont le montant s'élève à 8 000 euros.

Des frais annexes pourront être pris en charge le cas échéant, conformément à la réglementation.

## **ELUES LOCALES**

Elues locales, organisme de formation agréé, organise le 22 mars 2024 à Nantes, une formation intitulée « Journée des femmes élues du Grand Ouest ».

Mme LEMONNE et Mme MAINGUET-GRALL participeront à cette formation dont le montant s'élève à 600 euros par personne, soit un total de 1 200 euros.

Pour ce déplacement, les frais de transport sont estimés à 300 euros.

Des frais annexes pourront être pris en charge le cas échéant, conformément à la réglementation.

### **Décide :**

- de régler la somme de 400 euros au Groupe Mercure, organisme de formation agréé, pour la formation de Mme KOMOKOLI en distanciel ;
- de régler la somme de 1 500 euros au Centre d'écodéveloppement et d'initiatives sociales, organisme de formation agréé, pour la formation de M. DÉNÈS à Rennes ;
- de régler la somme de 3 450 euros au Centre d'écodéveloppement et d'initiatives sociales, organisme de formation agréé, pour la formation de M. GUIDONI, Mme QUILAN et Mme ROGER-MOIGNEU à Dijon ;
- de prendre en charge les frais de transport, d'un montant de 589,60 euros, pour la formation de M. GUIDONI, Mme QUILAN et Mme ROGER-MOIGNEU à Dijon ;
- de prendre en charge les frais d'hébergement, d'un montant de 542,56 euros, pour la formation de M. GUIDONI, Mme QUILAN et Mme ROGER-MOIGNEU à Dijon ;
- de prendre en charge les frais annexes pour la formation de M. GUIDONI, Mme QUILAN et Mme ROGER-MOIGNEU à Dijon ;
- de régler la somme de 337 euros à l'association régionale d'information des collectivités territoriales, organisme de formation agréé, pour la formation de Mme MOTEL à Vannes ;
- de prendre en charge les frais annexes pour la formation de Mme MOTEL à Vannes ;
- de régler la somme de 4 600 euros à LeadOn, organisme de formation agréé, pour la formation des 22 élu.es du groupe Union du centre et de la droite à Maen Roch ;
- de prendre en charge les frais annexes pour la formation des 22 élu.es du groupe Union du centre et de la droite à Maen Roch ;
- de régler la somme de 8 000 euros à l'Institut d'études politiques de Rennes, organisme de formation agréé, pour la formation des 19 élu.es du groupe de gauche, socialiste et citoyen à Rennes ;
- de prendre en charge les frais annexes pour la formation des 19 élu.es du groupe de gauche, socialiste et citoyen à Rennes ;

- de régler la somme de 1 200 euros à Elues locales, organisme de formation agréé, pour la formation de Mme LEMONNE et de Mme MAINGUET-GRALL à Nantes ;
- de prendre en charge les frais de transport, pour un montant estimé à 300 euros, pour la formation de Mme LEMONNE et de Mme MAINGUET-GRALL à Nantes ;
- de prendre en charge les frais annexes pour la formation de Mme LEMONNE et de Mme MAINGUET-GRALL à Nantes.

**Vote :**

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 15 février 2024  
ID : CP20242128

Pour extrait conforme